

Pour conclure

Michel DANAIS

Diverses contributions présentées n'auraient pu être effectives sans l'investissement des scientifiques, qui révèle aussi nombre d'années de recherches sur un espace propice à ces investigations. Elles permettent la découverte des facettes multiples d'un patrimoine naturel qu'il est très difficile d'appréhender dans sa complexité. Encore doit-on préciser que seule une petite partie des thématiques et des chercheurs impliqués ont été mobilisés. Sur ce territoire s'exercent beaucoup d'activités différentes utilisant les ressources primaires du milieu. Mais elles ont été récemment confrontées à une accumulation de zonages de protection et de réglementations dont la complémentarité n'est pas facile à comprendre pour des non-avertis.

Les connaissances accumulées, tant par les amateurs et les associations que par les chercheurs, paraissent sans doute abondantes. Mais il ne faut pas se méprendre : les liens fonctionnels entre les compartiments restent pour une large part à qualifier et à quantifier, de même que les processus à travers lesquels diverses espèces animales ou végétales utilisent les milieux disponibles, de manière différenciée dans l'espace et dans le temps. En d'autres termes, les raisons des comportements constatés, restent souvent encore à comprendre. En particulier, il n'est pas si évident que les diverses disciplines de recherche se soient suffisamment attelées à expliquer en commun leurs interfaces, ni que les changements des milieux, dans ces dernières décennies, tant en domaine maritime qu'en domaine terrestre, aient fait l'objet d'une analyse intégrée. Cela laisse entendre que l'effort de recherche français devrait logiquement y être porté à la hauteur des moyens investis sur ce genre de site-laboratoire, par exemple, par les meilleures équipes d'Outre-

Atlantique, tant en matière fondamentale qu'appliquée, et en rassemblant à la fois sciences humaines et sciences naturelles.

Comme le montre la contribution introductive de J.-C. Lefeuvre, ainsi que diverses applications citées dans d'autres articles, le but d'un tel vœu n'est pas l'accumulation de savoir en tant que tel, mais bien la mise à disposition d'outils nécessaires à l'exercice toujours plus sophistiqué d'une politique de gestion du territoire. Le développement soutenable (c'est à dire durable et viable) est à ce prix, sans complaisance vis à vis de ceux qui rechigneraient à l'effort pour adopter, selon leur vue du moment, des scénarios de facilité, simplement parce qu'ils ne mesurent pas les budgets d'étude et de recherche à la même échelle objective que les budgets de travaux et d'infrastructures. Et aussi, parce que le développement, en baie du Mont Saint-Michel comme ailleurs, est encore objet de choix entre au moins deux orientations, (deux cultures...) : la fuite en avant vers plus de « constructions » dépendantes de forts intrants énergétiques, matériels et financiers, ou la sagesse d'un usage raisonné, prudent, optimisé, autonome et économe, des ressources et des crédits.

Seule la seconde est à mon avis, soutenable, dans un tel lieu. Qu'il s'agisse de la sauvegarde de la biodiversité, à travers la conservation des zones humides continentales et littorales, de la gestion des populations d'oiseaux d'importance internationale, de la pérennité du pâturage, des prés salés et des prairies arrières-littorales, du maintien et de la restauration de la qualité des eaux douces ou salées des rivières et des biez, de la production conchylicole ou de la réhabilitation de la qualité diététique des productions agricoles dans un paysage bocager

en vue de la santé des consommateurs de ces productions, des projets de toutes natures d'équipements, aucune activité locale ne doit, aujourd'hui, s'exercer, aucun projet ne doit pouvoir se réaliser, sans respecter des règles. Pourquoi ne pas s'inspirer des sept principes suivants, adoptés par le Comité international danois, hollandais et allemand de gestion de la mer des Waddens, dans l'ordre :

- le principe d'une procédure de décision prudente, basée sur les meilleures informations disponibles ;
- le principe du refus d'activités potentiellement dommageables à l'écosystème ;
- le principe de précaution, lorsque l'absence d'impact négatif majeur du projet n'est pas avéré ;
- le principe de transfert, si des activités causent des impacts « durs », vers des territoires moins sensibles ;
- le principe de compensation, pour des

aménagement qu'on ne pourrait éviter ;

- le principe de restauration, lorsqu'un état actuel n'est pas optimal en comparaison d'états antérieurs ;
- le principe de choix de la meilleure technique disponible et de la meilleure pratique environnementale.

Le jour où les politiques locales s'articuleront aux enjeux globaux en suivant systématiquement ces principes (on peut se complaire à imaginer que ce moment est proche), c'est à dire en s'en donnant les moyens au quotidien, la baie du Mont Saint-Michel commencera vraiment à mériter son label de « Patrimoine Mondial » devant l'UNESCO. A la grande joie des naturalistes, certes, et au bénéfice de tous ceux qui œuvrent dans le respect des traditions armoricaines sur la baie du Mont Saint-Michel, dans le souci de valoriser son identité, chaque jour, sur le terrain. ■



Y. Le Gars